

Immobilier Financement Défisicalisation Assurance Épargne Gestion Location

SENZO GESTION LOCATION BY SENZO CONSEIL

26 JANVIER 2021

“

Lancée il y a 2 ans, la réforme sur le DPE entrera en vigueur le 1er juillet 2021 prochain.

Une petite compilation des nouvelles modalités :

- 👉 Fin du DPE sur factures,
- 👉 Nouvelle méthodologie de calcul avec une prise en compte des consommations d'éclairage, de la RE2020 et la baisse du CEP.
- 👉 Augmentations de loyers conditionnées par les résultats du DPE. Tout logement qualifié de « passoire énergétique » ne pourra prétendre à une augmentation de loyers.
- 👉 Opposabilité du DPE. S'il est erroné, le locataire pourra se retourner contre son propriétaire,
- 👉 Mention obligatoire « Logement à consommation énergétique excessive » pour les logements (F et G) et impossibilité de les louer.
- 👉 Audit énergétique avec proposition de travaux visant à améliorer la performance énergétique du bien.

”

Pour toutes locations, contactez Magali Grand ou Marine Denis



Nos Agences :

SENZO CONSEIL MONTPELLIER / SENZO CONSEIL NIMES / SENZO CONSEIL MARSEILLE /
SENZO CONSEIL PARIS / SENZO CONSEIL LYON / SENZO CONSEIL TOULOUSE

04 67 65 22 94 - Email : contact@senzo-conseil.fr - Site web : www.senzo-conseil.fr